

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;
- Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et L.2152-1, L.2152-2 du Code de la commande publique
- Vu la consultation en appel d'offres ouvert, pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap.
- Considérant l'unique candidature déposée dans le cadre de la consultation ;
- Considérant qu'une pièce de l'offre manque au dossier du candidat DELTEXPLAN (91400 GOMETZ-LA-VILLE), au sens de l'article 5.1 - Documents à produire, du règlement de la consultation ;

DÉCIDONS

Article 1 :

La consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap est déclarée infructueuse pour offre irrégulière.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice de la Cohésion Urbaine et Sociale sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 22 septembre 2022

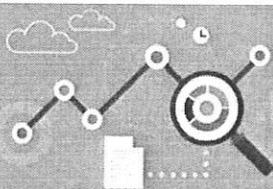
Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le : 123 septembre 2022
Publié ou notifié le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_09_84
Date de la décision :	2022-09-22 00:00:00+02
Objet :	La consultation en appel d'offres ouvert, pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap est déclarée infructueuse pour offre irrégulière.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20220922-D2022_09_84-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20220922-D2022_09_84-AI-1-1_0.xml	text/xml	1124
Nom original :		
D_3071.pdf	application/pdf	52952
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20220922-D2022_09_84-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52952

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 septembre 2022 à 11h38min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 septembre 2022 à 11h38min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 septembre 2022 à 11h38min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 septembre 2022 à 11h38min56s	Reçu par le MI le 2022-09-23